

MacifAvantages

 avec  Selectra

Grille tarifaire de l'offre lauréate

ELECTRICITE CLIENT RESIDENTIEL

	Option tarifaire BASE					
	Abonnement		Consommation (en €/kWh)			
	(en €/mois)		Tarif réglementés		Offre lauréate	
	HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
3 kVA	6,72 €	8,26 €	0,0965 €	0,1522 €	0,0840 €	0,1394 €
6 kVA	8,10 €	10,10 €				
9 kVA	9,50 €	11,97 €				
12 kVA	10,92 €	13,85 €	0,0999 €	0,1554 €	0,0869 €	0,1429 €
15 kVA	12,23 €	15,62 €				
18 kVA	13,71 €	17,56 €				
24 kVA	17,03 €	21,83 €				
30 kVA	20,15 €	25,90 €				
36 kVA	22,99 €	29,66 €				

	Option tarifaire HEURES PLEINES – HEURES CREUSES									
	Abonnement		Consommation				Consommation			
	(en €/mois)		Heures Pleines (en €/kWh)				Heures Creuses (en €/kWh)			
			Tarifs réglementés		Offre lauréate		Tarifs réglementés		Offre lauréate	
HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC	
3 kVA										
6 kVA	8,70 €	11,10 €	0,1161 €	0,1778 €	0,1010 €	0,1598 €	0,0791 €	0,1334 €	0,0688 €	0,1212 €
9 kVA	10,56 €	13,62 €								
12 kVA	12,28 €	16,00 €								
15 kVA	13,86 €	18,23 €								
18 kVA	15,28 €	20,30 €								
24 kVA	18,64 €	24,97 €								
30 kVA	21,50 €	27,32 €								
36 kVA	24,26 €	31,00 €								

Cette tarification est valable 2 ans. Elle est indexée à l'évolution des tarifs réglementés. Cela signifie que le prix évoluera à la hausse ou à la baisse chaque mois en fonction de l'évolution des Tarifs Réglementés de Vente.

Après 2 ans, nous vous proposerons une nouvelle tarification que vous serez libre d'accepter ou de refuser. Nous garantissons que cette nouvelle tarification ne pourra être supérieure aux tarifs réglementés de vente, tant que ces derniers existeront.



Comment est calculé le prix Toutes Taxes Comprises (TTC) ?

Le prix TTC est la somme de l'abonnement et du kilowattheure TTC.

1. L'abonnement Toutes Taxes Comprises

C'est la partie fixe de votre facture, elle est composée de :

- L'abonnement Hors Toutes Taxes
- La Contribution Tarifaire d'Acheminement : elle est calculée à partir d'une part de ce que vous payez pour l'acheminement de l'électricité jusqu'à chez vous (Enedis).
- La TVA à 5,5%

Voici la formule exacte pour calculer votre abonnement Toutes Taxes Comprises :

$$(\text{Abonnement HTT} + \text{CTA}) * (1 + \text{TVA})$$

- Par exemple pour un client 6kVA Base :
 - Abonnement HTT = 8,10€/mois
 - CTA = 1,18€/mois
 - TVA à 5,5%
 - Soit $(8,10 + 1,18) * 1,055 = 10,10€$ TTC

2. Le kilowattheure Toutes Taxes Comprises

C'est la partie variable de votre facture et qui représente votre consommation. Le kilowattheure Toutes Taxes Comprises est calculé avec 4 données :

- Le prix du kWh Hors Toutes Taxes
- La Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE) : elle est de 0,0225€/kWh
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : elle est calculée comme suit : 0,00076€/kWh * (coefficient de votre commune¹ + coefficient de votre département²). Pour calculer la grille tarifaire ci-dessus nous avons pris les coefficients le plus élevés soit 0,00969€/kWh.
- La TVA à 20%

Voici la formule exacte pour calculer votre kilowattheure Toutes Taxes Comprises :

$$(\text{Consommation kWh HTT} + \text{CSPE} + \text{TCFE}) * (1 + \text{TVA})$$

- Par exemple pour un client 6kVA Base :
 - Consommation HTT = 0,0840€/kWh
 - CSPE = 0,0225€/kWh
 - TCFE = 0,00969€/kWh
 - TVA à 20%
 - Soit $(0,084 + 0,0225 + 0,00969) * 1,2 = 0,1394€/kWh$



¹ De 0 à 8,5

² De 0 à 4,25

Fiche d'information standardisée de l'Offre de fourniture d'électricité 100% renouvelable.

Le Client qui a souscrit à une offre de marché peut revenir à tout moment aux tarifs réglementés.

1	Caractéristiques de l'offre 100% renouvelable (Article 1.1 des CGV)	<p>L'offre inclut le service de fourniture d'électricité et gestion de l'accès au réseau.</p> <p>Composition des sources de production de l'électricité de l'offre :</p> <ul style="list-style-type: none">• hydraulique• éolien• photovoltaïque <p>Electricité 100 % renouvelable et certifiée par le mécanisme de garanties d'origine française avec achat de l'énergie au producteur.</p> <p>ekWateur s'engage à injecter dans le réseau une quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables ou par la cogénération équivalente à l'intégralité de la consommation du Client.</p> <p>Possibilité d'opter pour l'option permettant de choisir un producteur indépendant d'électricité 100% renouvelable, parmi les centrales proposées, moyennant un supplément par MWh.</p> <p>Chaque année ekWateur s'assure d'acheter auprès des producteurs autant de garanties d'origine que le Client a consommé d'énergie.</p>
2	Prix appliqué au Client (Article 3 des CGV)	<p>Le prix applicable au Client figure dans les conditions particulières qui lui sont remises avant sa souscription définitive à l'offre.</p> <p>Il inclut toutes les taxes et contributions prévues par la réglementation (TVA, taxes locales sur l'électricité, et la contribution au service public de l'électricité) ainsi que la redevance due au gestionnaire de réseau ENEDIS.</p>
3	Durée du contrat (Article 5.1 des CGV)	<p>Le contrat est à durée indéterminée. Le Client peut résilier à tout moment.</p> <p>Le Fournisseur s'engage à maintenir son offre pour une durée minimum de 2 ans.</p>
4	Facturation et modalités de paiement (Article 6 et 7 des CGV)	<p>La facture est établie sur la consommation relevée par le gestionnaire, à défaut par le client, à défaut sur une estimation.</p> <p>La facture peut être soit « saisonnalisée » établie tous les mois, soit « lissée » établie une fois par an.</p> <p>La facture est émise soit sur support papier soit, avec l'accord exprès du Client, sur support électronique.</p> <p>La facture est acquittée dans les 14 jours à compter de son émission soit par prélèvement automatique, carte bancaire, chèque ou mandat compte.</p> <p>Si le Client a choisi une facture lissée, il accepte de payer sa facture uniquement par prélèvement automatique.</p>
5	Conditions de révision des prix (Article 3.1 des CGV)	<p>Le Client choisi une offre indexée, le prix évoluera à la hausse ou à la baisse chaque mois en fonction de l'évolution des tarifs réglementés de vente du mois de livraison.</p> <p>En cas de modification des taxes et contributions imposées par la réglementation, les prix seront révisés en conséquence en toute transparence (ajustement de plein droit à la date de décision).</p> <p>Tout autre projet de modification du prix sera notifié au Client au moins 30 jours avant son application.</p>
6	Conditions de résiliation à l'initiative du client (Article 5.2.1 des conditions générales)	<p>Le Client peut résilier son Contrat à tout moment sans frais ni pénalités.</p> <p>Si le Client résilie pour changer de fournisseur le délai de résiliation est de maximum 21 jours.</p> <p>En cas de déménagement, ou pour tout autre motif, le délai maximum est de 30 jours.</p>

		Le Client notifie sa résiliation à ekWateur <i>via</i> le site ekWateur.fr dans la rubrique prévue à cet effet, ou par courrier au service client à l'adresse : ekWateur BP 40056 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID
7	Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (Article 5.2.2 des CGV)	ekWateur peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Client à ses obligations essentielles, notamment en cas d'impayés, sous réserve d'une mise en demeure préalable.
8	Incidents de paiement (Article 7.3 des CGV)	En cas de non-paiement de la facture le Client est redevable d'une pénalité à hauteur de 1,5 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum forfaitaire de 7,50 € TTC. Cette pénalité n'est pas due si le Client de bonne foi est en situation de précarité ou que sa consommation est anormalement élevée par rapport à ses habitudes de consommation.
9	Service client et réclamations (Article 9.1 des CGV)	En cas de réclamation, le Client peut contacter le service client ekWateur par mail à l'adresse nous-on-repond@ekwateur.fr , par téléphone au 09 77 40 66 66 (prix d'un appel local) ou par courrier à l'adresse postale ekWateur, BP 40056,69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID. ekWateur accuse réception de la réclamation dans les 48 heures et s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de quinze jours.

*Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires protégeant les clients démunis (voir article 3.2 des conditions générales). Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un chèque énergie. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.



L'énergie est notre avenir, économisons-la.